Compte rendu de réunion du 14 septembre 2026

Présents : MM. Jenvrin, Sandret, Calbris, Paris, Chauffray, Corbin Montembaux Sénécat.
Mmes Guyot, Pelluet, Espanoche-Vaubaillon, Marais, Hebert Leherquer.

Absents excusés : M. Aurélien Villeneuve, Mme Christèle Fillet
M. Sylvain Voisin a donné procuration M. David Sénécat
Secrétaire : Mme Pelluet

Désignation d'un correspondant incendie secours : Jean-François Calbris

Lotissement : décision modificative concernant les travaux du lotissement il faut transférer une somme d'argent dans un autre chapitre au budget afin de régler une facture d'un montant de 6184,02 €.

Placement de trésorerie :
L'article L 1618-1 et L 1618 -2 permet de placer une certaine somme d'argent au taux de 2,81 % pour 1 an renouvelable tous les ans.
Quatre points permettent le droit au placement :

- dons et legs,
- indemnités d'assurance,
- emprunts dont l'emploi et différé,
- aliénation d'un élément du patrimoine e qui correspond pour notre commune à la somme de 48 000 €.

CCAS : suppression :
La commune gère un budget CCAS, ce n'est pas obligatoire en dessous de 1500 habitants. Nous souhaitons transférer ce budget au budget général, il sera géré de la façon identique, sa suppression prendra effet au 31 décembre 2026 et sera remplacé par le comité communal d'action sociale.

Désignation des membres du comité du CCAS :
Le Maire : Christian Jenvrin ;
Adjoints : Jean François Calbris, Aline Pelluet ;
Conseillers : Anne-Marie Marais, Michel Corbin Montmbault
Responsable du foyer logement : Mme Briens
Membres extérieurs : Eric Lengliné,
Rodolphe Joigne, mission locale
Marine Jenvrin Hamel, ADMR
Céline Forget, UNA

Cours de musique et de yoga :
Mme Gallon utilise la salle des associations les mercredis après-midi pour ses cours de musique.
Elle souhaite prendre la salle des fêtes à partir de 18 heures pour ses cours de yoga, la salle des associations est trop petite. Elle paie 125 euros par an pour la salle des associations, nous lui proposerons 360 euros pour les deux salles, annuellement.

Salle des associations : tarifs
Au dernier budget seul un tarif à la demi-journée était proposé à 51 €, avec un maximum de 40 personnes. Pour les personnes souhaitant réserver à la journée nous proposons 80 € sans cuisine, avec un maximum de 30 personnes assises.

Transfert de la subvention du téléthon à l'Animations Pétruviennes :

Le Téléthon sera géré par l'Animations Pétruviennes le 29 novembre 2026.
L'association du téléthon sera mise en sommeil.

La subvention accordée n'étant pas versée à l'association elle sera directement versée sur le compte de l'Animations Pétruviennes.

Infos diverses :

La caisse des écoles : Nous souhaitons fermer cette caisse et transférer l'ensemble des mouvements financiers au budget général, il ne faut pour ceci aucun mouvement pendant 3 ans. Comme pour le CCAS certains règlements étaient déjà réglés par le budget général. Il s'agit d'une simplification des comptes.

Végétalisation de l'école :
Création d'un groupe de travaux à faire au sein des écoles (cour, classes etc ...)
Participeront à ce groupe :
Monsieur le Maire, la commission des écoles, l'adjoint aux travaux, 2 enseignantes, 1 Atsem, 1 agent communal, 1 représentant de l'APE
Réunion de travail prévue le 21 septembre à 18h15 à l'école.

Suite à la météo très chaudes de cet été, 8 unités mobiles sont en commande pour chacune des classes, dortoir et garderie, celles-ci sont subventionnées à hauteur de 400 euros / unité sur un montant d'achat de 442 € HT chacune.

Signature avec Ingénierie 61 pour prendre la maîtrise d'œuvre de la réfection de la Chapelle de Grâce.
Devis en cours pour la création d'un préau multi-fonctionnel ouvert sur un des terrains de pétanque 25 m x 15 m.

Associations :
Distribution d'une feuille de route simplifiée à chaque association subventionnée. Elle stipule notamment la présence d'un membre du conseil à l'AG et le détail des bilans financier et moral.
Il est demandé à chaque association de travailler dans une bonne cohésion et de partager le matériel. La municipalité souhaite rester à l'écoute de chacune.
Le boucher quitte le logement au-dessus du coiffeur tout en gardant sa partie.
Réunion avec Flers Agglo et la région au Grand Samoi afin d'y installer un abri bu
Réflexion sur la maison dite Ozou
Aménagement extérieur du gîte
Etablir un programme d'élagage sur 3 ans
Mise en service de l'éclairage public dans le centre bourg
La communication souhaite créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants, faire2 bulletins d'informations / an et revoir la communication pour valoriser le lotissement
La Réserve Citoyenne fera une action le samedi 10 octobre dans le Chemin de Bas (encaissement)
Il est demandé de remettre les poubelles à la salle des fêtes peut-être avec une caution

Quelques dates à retenir :
26 septembre : inauguration de la rue des écoles
29 septembre : voyage avec nos ainés « Route du Camembert "
06 octobre visionnage du reportage de Chloé Avice
06 décembre : repas de fin d'année avec nos ainés
Courant décembre nous distribuerons les colis comme les années passées.